



ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS
ANNÉE 2026-2027

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 À 19 H 30
AU GYMNASÉ DE L'ÉCOLE MARGUERITE-D'YOUVILLE

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

Mme Mélissa Tardif, directrice de l'école, souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle explique le tirage offert par le CE de l'école. Elle présente Mme Marianne Barnabé, présidente du Conseil d'établissement ainsi que les représentants de la Fondation de l'école.

1.2. Nomination d'un secrétaire pour la séance

Mme Katherine Lepage est nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

1.3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Elisabeth Martin et secondé par M. Jérôme Collard-Proulx d'adopter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

1.2 Nomination d'un secrétaire pour la séance

1.3 Adoption de l'ordre du jour

1.4 Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des parents
du 10 septembre 2025

2. Information de la présidente du conseil d'établissement

3. Fondation de l'école et projets à venir

4. Rôles, responsabilités et composition des différents organismes

4.1 Conseil d'établissement versus conseil d'administration

4.2 Comité de parents versus la Fondation

4.3 Comité EHDAA

5. Procédure d'élection

- 5.1 Adoption des règles d'élection
- 5.2 Nomination d'un président d'élection

6. Élections

- 6.1 Élection des membres du Conseil d'établissement
- 6.2 Élection d'un représentant au Comité de parents

7. Information sur la représentation des parents au Comité consultatif des services aux EHDA

8. Questions et demandes des parents

9. Tirage

10. Levée de l'assemblée

1.4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 10 septembre 2025

Il est proposé par Mme Virginie Lafontaine et secondé par Mme Nahed Mersini d'approuver le Procès-verbal de l'assemblée générale des parents du 10 septembre 2025.

2. Rapport annuel du président du Conseil d'établissement

Mme Marianne Barnabé présente le Conseil d'établissement, explique son rôle et l'ambiance des rencontres. Le CE est formé par des parents de l'école, des membres enseignants, du SDG, du personnel de soutien et de la direction. Elle explique que le CE joue un rôle consultatif et qu'il prend aussi part à différentes décisions. Elle mentionne différentes réalisations du CE : choix du photographe, approbation du *Projet éducatif* et du *Plan de lutte contre l'intimidation*, consultation des parents sur les offres du service de garde (SDG), révision des budgets scolaire, approbation des sorties et activités éducatives, etc.

Mme Barnabé présente le rapport annuel 2025-2026 qui sera disponible sur le site web de l'école dans les prochains jours et qui fait état des principaux dossiers de l'année dernière.

La présidente mentionne qu'il y a 3 postes "parent" à combler à la suite de la fin de mandat de différents membres actifs.

La présidente explique l'implication nécessaire en tant que membre du CE : mandat de 2 ans, rencontre d'environ 2 h chaque mois (environ), participation aux rencontres (nécessitant une préparation minimale de lecture) ainsi que maintenir un climat de respect entre les membres du CE et avoir un intérêt pour faire évoluer le CE. C'est aussi un rôle de représentativité des parents.

Les membres sortants sont Marianne Barnabé, Geneviève Bannon et Nabila Saidji.

On mentionne que tous les parents sont les bienvenus à assister aux rencontres et à y poser des questions.

3. Fondation de l'école et projets à venir

Mme Laura, trésorière de la fondation de l'école de MDY, et Mme Sylvie Trudel présentent la Fondation. Elles expliquent qu'elle vise à créer des projets pour la communauté de l'école et à permettre aux élèves de développer un fort sentiment d'appartenance envers leur école.

Les projets peuvent être soumis par des enseignants, des élèves ou par des parents de l'école. On vise aussi à acheter du matériel qui sera permanent et qui pourra être utilisé par plusieurs cohortes.

La Fondation est formée d'administrateurs bénévoles et de deux enseignants de l'école.

Mesdames présentent certaines activités de la Fondation de la dernière année:

- Fête de la rentrée (financement)
- Soirée Cinéma et pyjamas (consolidation du sentiment d'appartenance à l'école)
- Étiquettes *Colle à moi* (financement)
- Disco 4-5-6 (consolidation de l'appartenance)
- Dictée de la fondation (financement et promouvoir le français à l'école)
- Collaboration avec *Phil Smoked meat* et *Floralies Jouvence* pour les fêtes des mères et pères (financement)

Ces activités ont permis d'amasser un montant d'environ 9000\$ en 2025-2026. Elles mentionnent quelques exemples de projets réalisés :

- Achat d'un piano neuf;
- Achat de chandails sportifs;
- Achat de matériel éducatifs;
- Achat d'un four pour le local des enseignants qui est utilisé pour différents projets éducatifs;
- Activité pour souligner la journée des enseignants et du personnel de garde.

Mme Sylvie explique les étapes pour la réfection de la cour d'école. La prochaine étape devrait avoir lieu à l'été 2027 pour la partie "butte". Il y a eu de nombreuses levées de fonds et plusieurs demandes de subvention dans les dernières années. Certains montants sont déjà obtenus de la part du ministère de l'éducation, du *Fonds d'aide au milieu de la caisse populaire*, du *Défi Pierre Lavoie* (équipe groupe Robert). D'autres argent sont attendus, dont ceux de la ville de Québec. La classe extérieure, phase initiale, est déjà utilisée depuis

quelques années. Ce sont les élèves qui s'occupent de l'entretien et ils y développent un sentiment de fierté et d'appartenance.

4. Rôles, responsabilités et composition des différents organismes

4.1. Conseil d'établissement versus conseil d'administration

4.2. Comité de parents

4.3. Comité EHDAA

Mme Mélissa Tardif revoit chacune des structures de participation des parents. Elle rappelle les principaux pouvoirs et fonctions du Conseil d'établissement, sa composition et l'importance de l'élection des membres parents dans le cadre de la présente assemblée générale.

La direction explique la différence entre le CE et le conseil d'administration du centre de service. Le conseil d'administration est basé au centre des services. Ce sont des enjeux à plus grande échelle.

Comité de parents du CSSDD : c'est un parent du CE qui y participe. On y discute de sujets touchant l'ensemble des écoles tels que: transports scolaires, communications avec les familles, différentes politiques du centre des services, etc.

5. Procédure d'élection

5.1. Adoption des règles d'élection

Mme Mélissa Tardif mentionne qu'il y a 3 postes en élection pour la composition du Conseil d'établissement 2026-2027. Dans le but de pourvoir les postes, l'assemblée adopte la procédure suivante :

- Les parents qui faisaient partie du CE l'an dernier et qui désirent rester en place manifestent leur intérêt.
- Les parents qui désirent faire partie du Conseil d'établissement manifestent leur intérêt;
- Les parents peuvent proposer d'autres parents dans la salle;
- Les parents ayant été proposés acceptent ou refusent;
- S'il y a plus de 3 personnes, les membres de l'assemblée sont appelés à voter (par vote secret). Une courte présentation sera demandée à chaque candidat.

Accepté à l'unanimité.

5.2. Nomination d'un président d'élection

Mme Mélissa Tardif se propose comme présidente d'élection. Accepté à l'unanimité.

6.0 Élections

6.1 Élection des membres du Conseil d'établissement

Uniquement, Mme Geneviève Bannon désire poursuivre son implication pour un autre mandat. Mme Zoé Castonguay et M. David l'Italien se proposent.

On souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CE puisqu'aucun vote n'est nécessaire (le nombre de candidats est identique au nombre de postes vacants).

****Rôles de substitut à combler :** Mme Marie-Claude Rousseau et Mme Katherine Lepage se proposent. Accepté à l'unanimité.

5.3.Élection d'un représentant au Comité de parents

Le représentant au comité de parents doit aussi être nommé, parmi les membres du CE. Mme Virginie Lafontaine se propose et Mme Nahed Mersini propose d'agir comme substitut.

Les candidatures sont acceptées à l'unanimité.

6. Information sur la représentation des parents au Comité consultatif des services aux EHDAA

Mme Mélissa Tardif présente les fonctions du Comité et elle invite les parents intéressés à poser leur candidature à surveiller les communications du centre de service scolaire.

7. Questions et demandes des parents

•Transport scolaire

Un parent mentionne que le 3^e trajet scolaire, facultatif, est aboli par le centre de service scolaire alors que plusieurs familles l'utilisent. Il n'y a pas eu d'information transmise au préalable durant l'année et c'est lors de l'inscription refusée que les familles ont dû trouver un plan B. Un simple courriel a été envoyé par le centre avant les inscriptions.

Un groupe de parents travaille à écrire une lettre de pétition pour faire valoir différents points au centre de services (enfant à besoins particuliers EHDAA, manque d'accès au SDG après un refus de transport scolaire, environnement de certain quartier qui est moins sécuritaire pour la marche). On espère que certaines distinctions pourraient être ajoutées dans les règles de transport scolaire.

La directrice explique qu'elle a rencontré la Protectrice de l'élève. Elle lui a mentionné les suivants : la route principale de l'école est une route commerciale, bien que la vitesse permise soit maintenant à 40 km/h, il y a de nombreux excès. Elle a aussi soulevé le sentier de la passerelle qui est sombre en soirée, l'hiver. La côte de Cap-Rouge est aussi

particulièrement dangereuse par moment. La protectrice de l'élève fera des recommandations au centre de services. Il y aura sans doute aussi une rencontre avec le comité consultatif du transport.

Un parent du CE mentionne qu'il est aussi possible de se présenter au comité de parents afin de discuter de la problématique devant la directrice du centre de service. C'est une façon de questionner les politiques, directement avec les représentants du centre des services. On mentionne aussi des formules qui existent ailleurs tel que, parrainage avec des élèves de 6^e année ou mini-train piétonnier. Ces formules pourront être évaluées dans un 2^e temps, à la suite des démarches en cours.

8. Tirage

Comme à chaque année, le conseil d'établissement fait tirer un montant de 300,00 \$ qui sera remis à la classe de l'enfant du parent gagnant. Cette somme pourra être utilisée par son enseignant.e pour l'achat de matériel éducatif ou pour la réalisation d'un projet spécial.

C'est la classe de Mme Chantale Côté qui est gagnante, cette année.

9. Levée de l'assemblée

Mme Marianne Barnabé et Mme Mélissa Tardif remercient les parents de leur présence et de leur contribution à la vie de l'école.

La levée de l'assemblée est proposée par Mme Geneviève Bannon et secondée par M. Jérôme Collard-Proulx. L'assemblée est levée à 20h30.

Mme Marianne Barnabé, présidente

Mme Mélissa Tardif, directrice